

— Direction santé publique et environnementale  
 Veille et sécurité sanitaire

Affaire suivie par : Dr Samer ABOUKAIS

Courriel : [ars13-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars13-alerte@ars.sante.fr)

Téléphone : 04 13 55 80 00

Télécopie : 04 13 55 83 44

Date : 21/09/2023

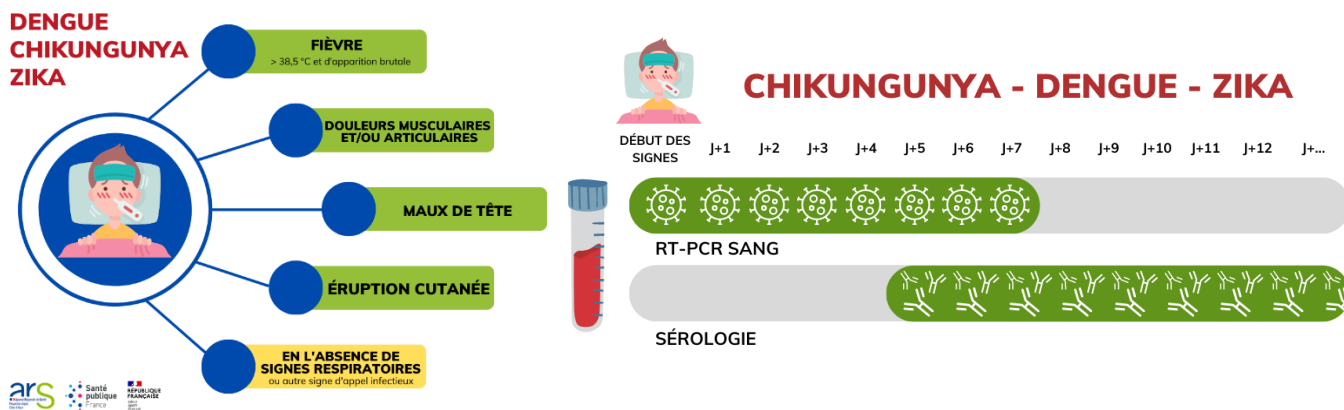
— **Objet : Demande de vigilance suite à la détection de 2 cas autochtones de dengue ayant fréquenté la commune de Boulbon dans les Bouches-du-Rhône**

— Chères consœurs, chers confrères,

— Deux cas autochtones de dengue, domiciliés en région Occitanie et Ile-de-France, nous ont été signalés les 15 et 19/09. Le 1<sup>er</sup> cas a débuté ses symptômes le 01/09 et le 2<sup>nd</sup> cas le 05/09. Ces 2 cas ont fréquenté la commune de Boulbon dans les Bouches-du-Rhône dans les 15 jours ayant précédé leur date de début des signes. Il est donc fort probable que ces 2 cas aient été contaminés à Boulbon (l'EID Méditerranée - opérateur de démoustication - ayant retrouvé la présence de moustiques tigres sur la commune).

Il s'avère nécessaire de s'assurer qu'aucune chaîne de transmission pérenne de dengue n'ait pu s'installer dans le département des Bouches-du-Rhône. C'est pourquoi une recherche active d'éventuels autres cas est effectuée autour des lieux de déplacement des cas à Boulbon.

Dans le cadre de l'investigation de ces cas autochtones, et plus largement dans la surveillance renforcée de la dengue, du chikungunya et du Zika, nous vous recommandons devant tout cas suspect (cf. schéma ci-dessous) de prescrire un prélèvement sanguin pour une recherche de ces trois maladies (RT-PCR et/ou sérologie) en respectant les délais indiqués ci-dessous. Recommandez à votre patient de rester au maximum à l'intérieur et de se protéger des piqûres de moustiques pendant la semaine suivant ses premiers signes.



Les prescriptions doivent être accompagnées de la fiche de renseignements cliniques ci-jointe.

Les cas positifs doivent être signalés sans délai au point focal régional de l'ARS, à l'aide de la fiche de renseignements cliniques dûment complétée ou d'une fiche de déclaration obligatoire (par mail : [ars13-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars13-alerte@ars.sante.fr) ou par fax : 04 13 55 83 44).

Vous remerciant pour votre implication dans ce dispositif de surveillance, je vous prie d'agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de mes salutations les meilleures.